

Rapport de gestion

Fondation la Maison Azur

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023



Message du Conseil de Fondation Année 2023

L'année 2023 restera pour notre Fondation une année d'expériences et d'ajustements, jalonnée par des épisodes de communication dirigée vers les professionnels, vers nos partenaires mais aussi à l'attention de la population.

Pour notre Conseil de Fondation, cette année a également été celle du changement. Quelques membres fondateurs de la Maison Azur ont quitté le Conseil de Fondation après avoir tout mis en œuvre pour permettre à notre institution de débuter ses activités de soins et d'accompagnement dans de bonnes conditions. Merci à Marcel Maurer, ancien président du Conseil, Stéphane Claivaz, Evelyne Crettex Reber, Chiara Meichtry-Gonet et Yann Roduit pour leur magnifique engagement.

Le Conseil de Fondation s'est renouvelé en accueillant Eliane Gaspoz, Alexandre Beney et Victor Fournier dès le mois de septembre 2023. Sa mobilisation est déjà sans faille pour assurer la viabilité de notre institution. Qu'il soit remercié.

Pendant cette deuxième année d'exploitation, le taux d'occupation est prometteur mais pas encore au taux espéré et nécessaire pour l'équilibre des finances de notre Maison. De nombreuses démarches de communications médiatiques et de présentations de notre institution aux professionnels de la santé et à nos partenaires ont été entreprises. Elles ont été fructueuses et nous avons vu le taux d'occupation s'améliorer vers la fin de l'année. Mais il reste beaucoup à faire pour qu'elle soit connue de toutes les personnes qui en auraient besoin.

La Maison Azur est un projet novateur en Valais et tant la population que les professionnels ne l'identifient pas encore à un établissement ouvert à chacun, au même tarif que l'hôpital, pour autant que les critères d'admission soient remplis : présence d'une maladie chronique grave et évolutive empêchant un maintien à domicile mais pour qui un séjour prolongé en hôpital aigu n'est plus indiqué, par exemple.

Notre objectif est de continuer à développer notre réseau ainsi que les collaborations avec nos partenaires. Ceux-ci déterminent le parcours de soins des patients gravement touchés dans leur santé. Ils peuvent les orienter (si tel est le souhait des patients) vers notre institution dans

laquelle l'objectif premier de tous nos collaborateurs est de glisser de la vie dans les jours restant à vivre, tout en proposant, bien sûr, des soins de qualité dans un cadre chaleureux.

Bien que la Maison Azur corresponde à un besoin réel pour la population du Valais romand, le Conseil de Fondation est préoccupé pour son avenir. Les différentes révisions successives de la LAMal ne règlent toujours ni le statut et ni le financement des hospices de soins palliatifs. Reconnus comme institution de soins de longue durée en Valais, la pérennité d'un financement cantonal adéquat n'est pas garantie quand bien même la Maison Azur assure une prise en charge en tout point conforme au standard de qualité à des coûts bien inférieurs à ceux d'un service hospitalier.

Le Conseil de Fondation remercie notre équipe de direction ainsi que tout le personnel de la maison qui s'investit avec cœur et professionnalisme.

Nous sommes fiers de nos bénévoles qui œuvrent discrètement mais efficacement dans les tâches très diverses qui leur sont confiées. Ils nous sont très précieux et indispensables et nous les remercions.

Nous ne saurions oublier, bien sûr, les compagnons à 4 pattes qui font leur part d'accompagnement avec douceur teintée d'espièglerie.

Notre gratitude va également à l'Association des Amis de la Maison Azur qui soutient généreusement maints projets que nous n'avons pas la possibilité de faire figurer à notre budget d'exploitation.

Reconnaissance également envers le Département et le Service de la Santé qui restent attentivement à notre écoute dans ce début d'exploitation.

Nous remercions aussi tous nos donateurs pour leur appui précieux qui nous encourage toujours dans notre mission.

L'année 2024 devrait voir se renforcer l'implantation de notre maison dans le réseau de soins du Valais romand.

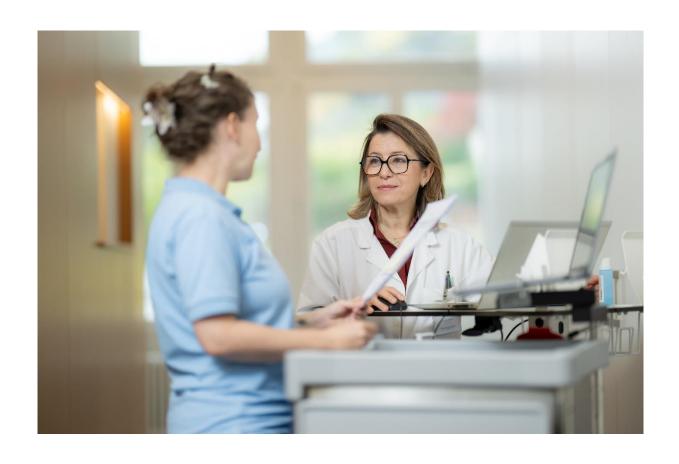
Isabelle Millioud

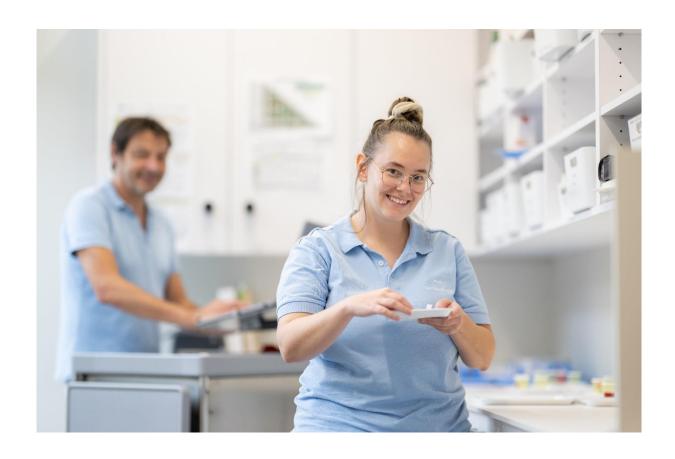
Présidente

Catherine Biner Bradley

Secrétaire

Sion, mai 2024







Le mot de la Direction Année 2023

L'année 2023, particulièrement constructive, a été marquée par une évolution rapide de notre institution ainsi que par l'important développement du réseau de partenaires indispensables à son bon fonctionnement.

Fraîchement implantée dans le tissu sanitaire valaisan, La Maison Azur demeure la première structure non hospitalière accueillant les patients en situation de soins palliatifs spécialisés. À la suite des premiers mois de sa mise en exploitation, l'enjeu principal de l'année 2023 a été de faire connaitre La Maison Azur et sa mission, tant auprès de la population que des différents professionnels de la santé.

Une importante campagne de communication et de promotion médiatique a été menée grâce au soutien de notre Conseil de Fondation. La direction, quant à elle, a assuré de nombreuses présentations de La Maison Azur dans les services hospitaliers, auprès de médecins installés, soins à domiciles, associations socio-sanitaires ou encore différents groupements. Finalement, les premiers échos des patients et des familles ayant vécu l'expérience de La Maison Azur nous assurent la plus précieuse des résonances.

L'essentiel a été évidemment de permettre au plus grand nombre de patients en situation palliative de bénéficier de l'excellente qualité de soins et d'accompagnement dispensés par les équipes de la Maison Azur. Leur expertise, en évolution constante, a permis au fil des mois d'assurer des prises en soin de plus en plus complexes. Le cadre unique et familial, la chaleur humaine, la présence des animaux, la convivialité et la cuisine gourmande ont apporté une véritable aide à nos patients dans le vécu de leur maladie. Les proches, quant à eux, ont apprécié la sécurité garantie par la présence permanente du personnel infirmier et les compétences professionnelles et humaines de notre médecin déléguée.

A la fin de l'année, La Maison Azur commence à s'imposer comme un partenaire légitime dans le réseau de soins valaisan. Une reconnaissance professionnelle, traduite par une augmentation notable des demandes d'admission, assure finalement un taux d'occupation plus élevé ainsi que la pérennité de notre institution. La sécurité économique restant une

bataille quotidienne, elle permet actuellement d'élargir nos ambitions et de nous concentrer sur des objectifs de développement. De nouveaux défis annoncent l'entrée dans une nouvelle année d'exploitation : le travail sur la qualité en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploitation définitive délivrée par Service de la santé publique, la formation d'étudiants HES en soins infirmiers, la participation aux événements culturels organisés par Palliative Valais et, à plus long terme, la labélisation auprès de « Hospize Schweiz ».

Au nom de la direction, nos remerciements s'adressent en premier lieu à nos collaboratrices et nos collaborateurs qui incarnent l'esprit de la Maison Azur. La stabilité de notre équipe témoigne de l'engagement de chaque personne, du sens qu'elle donne à son travail et à la mission de notre institution. Nous souhaitons également exprimer notre profonde reconnaissance envers toutes les personnes et collectivités qui ont contribué au développement de notre institution en 2023 : nos précieux bénévoles qui participent au bon fonctionnement logistique de la Maison et qui apportent, par leur personnalité et leurs différents parcours de vie, une présence bienveillante et de la chaleur humaine, nos multiples partenaires pour leurs collaborations constructives; le Conseil de fondation, qui veille au développement stratégique de l'institution et apporte régulièrement son expertise en soutien à la Direction , l'Association des Amis de la Maison Azur qui permet des prises en soins plus riches et la réalisation des petits et grands rêves de nos patients et finalement nos généreux donateurs qui nous aident à faire vivre notre maison et l'embellir, afin de prodiguer nos soins dans un cadre empreint de sérénité.

La Direction de la Maison Azur

Agnieszka Grosjean-Bagnoud

Infirmière-Cheffe

Patrick Müller

Responsable Administratif

Sion, mai 2024







Rapport de l'Association des Amis de La Maison Azur Année 2023

Forte de 250 membres, l'association a rapidement trouvé ses marques, depuis sa création, fin 2020. Présidée par Jean-Daniel Barman, elle est animée par un comité de sept personnes. L'association a confirmé sa raison d'être, dès l'ouverture de l'établissement de soins palliatifs. En effet, elle est régulièrement sollicitée pour des aides orientées bien-être, confort et amélioration de l'espace et du quotidien des patients et de leur famille. L'objectif de base demeure le soutien aux personnes pour des prestations non prises en charge par l'assurance maladie ou non prévues au budget d'exploitation ordinaire.

Concrètement, ce sont déjà quelque CHF 60'000.- alloués. Ils se répartissent, entre autres, en activités d'art-thérapie, en frais de déplacements des physiothérapeutes, en couverture de médicaments non remboursés par la LAMal, en décoration des chambres, en séances de supervision du personnel, en formations des bénévoles indispensables au bon fonctionnement de la Maison Azur, à divers aménagements de salles et d'extérieurs et, depuis peu, en financement d'activités culturelles offertes aux résidents. Dans le futur, l'association pourrait organiser des événements ponctuels dans le but de soutenir des projets plus conséquents de développements particuliers.

L'association peut compter sur ses membres, non seulement pour leur apport financier aussi précieux qu'indispensable, mais pour contribuer au rayonnement et à la promotion de l'œuvre de la Maison Azur. Tout nouveau membre est le bienvenu. Il suffit de remplir une demande d'adhésion disponible sur le site www.lamaison-azur.ch. La contribution peut se décliner en don unique, en cotisation annuelle ou en un versement de CHF 1000.- donnant accès au statut de membre à vie de l'association. Cette dernière collabore harmonieusement avec le Conseil de Fondation et la direction de la Maison Azur.

Pour l'Association des Amis de la Maison Azur

Jean-Daniel Barman

Président

Chiffres-clés 2023



2'891 JOURNÉES DE SOINS



119 PATIENTS



112 DÉPARTS DONT 79 DÉCÈS

79%

TAUX D'OCCUPATION

24 jours

MOYENNE DE SÉJOUR

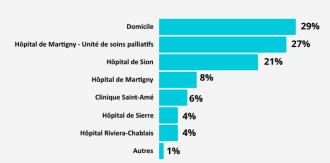
Répartition géographique des patients

75 % VALAIS CENTRAL

BAS-VALAIS

Provenance des patients

71 % HÔPITAL ET AUTRES
DOMICILE





Rapport de l'organe de révision 31 décembre 2023



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la Fondation la Maison Azur, à Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et au règlement de la fondation.

Nous attirons votre attention sur le fait que la fondation est surendettée au sens de l'art. 84a CC, en relation avec l'art. 725b CO, et sur les obligations d'annonce décrites à l'art. 84a CC et incombant au Conseil de Fondation en lien avec cet état de fait. La note 18 en annexe aux états financiers décrit les éléments conduisant à cette situation. Si la situation ne pouvait pas être régularisée dans les meilleurs délais, alors il existerait une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de la fondation et les comptes devraient être établis en valeurs de liquidation.

Fiduciaire FIDAG SA

Anne-Laure Rey Experte-réviseur agréée Réviseur responsable Christophe Pitteloud Expert-réviseur agréé

Sierre, le 21 juin 2024 Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels et proposition concernant l'emploi du bénéfice

	eau	

Tableau 1 BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	Notes	2023	2022
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Trésorerie	11	841'668	633'374
Créances envers les pensionnaires Créances résultant de livraisons et de prestations de services		41'847 41'847	83'739 83'739
Stocks	12	10'912	9'398
Actifs de régularisation		161'453	994'217
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		1'055'879	1'720'727
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immeuble d'exploitation		6'224'499	0
Subvention pour construction Subvention pour rénovation bâtiment, Loterie Romande		-100'353 -3'000'000	0
Fonds d'amortissement des immeuble d'exploitation		-3 000 000 -89'704	0
Installations d'exploitation		1'640'178	0
Subvention pour installations d'exploitation		-1'640'178	0
Mobilier et installations Subvention pour mobilier et installations		457'036 -457'036	0
·			
Appareils, machines, instruments Subvention pour appareils, machines, installations		100'235 -100'235	0
Matériel et logiciels		174'129	0
Subvention pour matériel et logiciels		-174'129	0
Rénovation d'immeuble d'exploitation en cours		0	7'531'991
Dons affectés rénovation d'immeuble d'exploitation		0 0	-2'382'500
Dons affectés rénovation d'immeuble d'exploitation, Loterie Romande Fonds d'amortissement des rénovations d'immeuble d'exploitation		0	-2'496'473 -26'530
Immobilisations corporelles	13	3'034'442	2'626'489
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		3'034'442	2'626'489
TOTAL DE L'ACTIF	_	4'090'321	4'347'215
	_		
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		243'964	130'029
Passifs de régularisation		81'203	62'334
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME	_	325'167	192'362
Prêt		1'000'000	1'000'000
Dettes à long terme		1'000'000	1'000'000
Emprunts hypothécaires Dettes à long terme portant intérêt	10	2'910'000 2'910'000	3'000'000 3'000'000
Dons affectés à une utilisation particulière Fonds & donations	14	10'039 10'039	0
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		3'920'039	4'000'000
	_		
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	_	4'245'206	4'192'362
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50'000	50'000
Bénéfice reporté Résultat de l'exercice		104'853 -309'738	117'401 -12'548
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	_	-154'885	154'853
TOTAL DU PASSIF		4'090'321	4'347'215

	leau	

Tableau 2 COMPTES DE RESULTAT DES EXERCICES (en CHF)	Notes	2023	2022
Produits des prestations LAMal		346'240	189'080
Contribution du canton du Valais		1'835'785	784'800
Subvention d'exploitation du canton du Valais		0	310'950
Taxe de pension et autres prestations aux résidents		44'331	19'426
Autres prestations à des tiers et cafétéria		41'308	15'368
Autres prestations au personnel		22'775	14'206
Autres produits d'exploitation		5'342	840
Pertes sur débiteurs		0	-225
Produits extraordinaires, exceptionnels		0	163
Dons, exploitation		253'284	100'668
Utilisation de dons affectés	_	1'961	0
Produits d'exploitation	_	2'551'027	1'435'276
Charges de matériel		-13'280	-15'426
Charges alimentaires		-100'017	-52'709
Matériel, ménage et nettoyage		-41'699	-24'753
Frais d'animation		0	-119
Charges du personnel		-1'794'106	-954'627
Remboursement des prestations d'assurance		45'545	0
Charges sociales		-341'592	-183'367
Autres charges du personnel		-58'566	-34'192
Prestations de tiers / temporaires		-119'274	-55'010
Charges d'entretien		-62'646	-19'224
Charges d'énergie		-71'531	-7'759
Assurances, droits et autorisations		-12'421	-16'942
Charges d'administration et informatique		-67'266	-47'634
Autres charges d'exploitation		-17'659	-7'710
Droit de superficie		-100'000	0
Amortissements		-63'174	-26'530
Charges d'exploitation	_	-2'817'685	-1'446'001
PERTE D'EXPLOITATION		-266'658	-10'724
	_		
Charges financières		-43'079	-1'822
PERTE NETTE		-309'738	-12'548
Dons, rénovation immeuble d'exploitation	10	592'958	1'791'973
Utilisation de dons pour la rénovation d'immeuble d'exploitation	10	0	0
Attribution de dons pour la rénovation d'immeuble d'exploitation	10	-592'958	-1'791'973
PERTE NETTE		-309'738	-12'548
	_		

Tableau 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

1. Forme juridique et siège social

La Fondation La Maison Azur est une fondation dont le siège social se trouve à Sion, régie par ses statuts ainsi que par les articles 80 et suivants du Code civil suisse.

Elle a été inscrite au Registre du commerce le 22 octobre 2018, sous le numéro de registre CHE-463.896.391.

2. But

La création à Sion d'une maison de soins palliatifs, l'exploitation dudit établissement, la promotion en général des soins palliatifs, par des actions de sensibilisation (cf. statuts pour but complet). La Fondation a débuté son exploitation au 1er juillet 2022.

3. Adresse de correspondance

Chemin de Pellier 4a, 1950 Sion

4. Autres charges d'exploitation

Statuts du 27 septembre 2018

5. Liste des personnes composant le Conseil de fondation et mode de signature au 31.12.2023

Millioud Isabelle	Présidente	Signature collective à deux
Crettol-Jäggi Monica	Membre et trésorière	Signature collective à deux
Biner Bradley Catherine	Membre et secrétaire	Signature collective à deux
Gaspoz Eliane	Membre	Sans droit de signature
Darioli Simon	Membre	Sans droit de signature
Beney Alexandre	Membre	Sans droit de signature
Fournier Victor	Membre	Sans droit de signature

Peuvent être invités aux séances

Grosjean-Bagnoud Agnieszka	Voix consultative	Signature collective à deux
Müller Patrick	Voix consultative	Signature collective à deux

6. Organe en charge de la comptabilité

La comptabilité est tenue par le service administratif de la Maison Azur.

7. Organe de révision

Fiduciaire Fidag SA, succursale de Sierre, Avenue du Rothorn 5, 3960 Sierre.

8. Autorité de surveillance

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) du Canton du Valais.

9. Exonération fiscale

La Fondation la Maison Azur est exonérée des impôts sur le bénéfice, le capital, les successions et donations.

Tableau 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

10. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (articles 957 à 962 CO).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

L'amortissement est calculé sur la durée du droit de superficie distinct et permanent.

Fonds affectés

Les dons affectés à la rénovation du bâtiment sont comptabilisés en recettes, puis attribués aux fonds affectés et portés en diminution du coût de rénovation en fonction de l'avancement.

Dons affectés à une utilisation particulière

Les dons affectés à une utilisation particulière par le donateur sont reconnus en produits au moment de leur utilisation.

Les dettes

A défaut d'indications contraires dans leur libellé, les dettes ne portent pas intérêt.

En raison de valeurs arrondies, les additions des chiffres qui précèdent peuvent varier d'une à deux unités.

31.12.2023	31.12.2022
6'360	1'314
599'995	<i>571'551</i>
235'313	60'509
841'668	633'374
31.12.2023	31.12.2022
7'701	7'194
3'211	2'204
10'912	9'398
	599'995 235'313 841'668 31.12.2023 7'701 3'211

Tableau 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

13. Immobilisations

Investissements

Désignation	Valeur au 01.01.2023	Mouvements	Total
Rénovation bâtiment en cours	7'531'992	7'531'992	0
Dons affectés à la rénovation	-2'382'500	-2'382'500	0
Dons affectés à la rénovation, LoRo	-2'496'473	-2'496'473	0
Fonds d'amortissement rénovations	-26'530	-26'530	0
Immeuble d'exploitation	0	6'224'499	6'224'499
Subvention pour construction	0	-100'353	-100'353
Subvention pour rénovation bâtiment, Loterie Romande	0	-3'000'000	-3'000'000
Fonds d'amortissement des immeuble d'exploitation	0	-89'704	-89'704
Installations d'exploitation	0	1'640'178	1'640'178
Subvention pour installations d'exploitation	0	-1'640'178	-1'640'178
Mobilier et installations	0	457'036	457'036
Subvention pour mobilier et installations	0	-457'036	-457'036
Appareils, machines, instruments	0	100'235	100'235
Subvention pour appareils, machines, installations	0	-100'235	-100'235
Matériel et logiciels	0	174'129	174'129
Subvention pour matériel et logiciels	0	-174'129	-174'129
	2'626'489	5'660'931	3'034'442

Amortissements

Désignation	Taux	Amortissements		Valeur au	
Designation	Idux	Immédiats	Ordinaires	31.12.2023	
Immeuble d'exploitation	50 ans	3'100'353	89'704	3'034'442	
Installations d'exploitation	50 ans	1'640'178	0	0	
Mobilier et installations	50 ans	457'036	0	0	
Appareils, machines, instruments	50 ans	100'235	0	0	
Matériel et logiciels	50 ans	174'129	0	0	
		5'471'931	89'704	3'034'442	

14. Dons affectés à une utilisation particulière31.12.202331.12.2022Fonds Dons affectés à une utilisation particulière au 01.01.202300Encaissement de dons affectés à une utilisation particulière12'0000Utilisation de dons affectés à une utilisation particulière1'9610Fonds Dons affectés à une utilisation particulière au 31.12.202310'0390

15. Dettes envers les	s institutions de prévoyance	31.12.2023	31.12.2022
		135'363.20	12'028.50

16. I	Nombre de collaborateurs	31.12.2023 <i>31.12.2022</i>

1 ourchette des emplois à pient temps en moyenne annuelle 220 220	Fourchette des e	mplois à plein temps en moyenne annu	elle	<250	<250
---	------------------	--------------------------------------	------	------	------

17. Actifs gagés pour propre compte 31.12.2023 31.12.2022 3'034'442 3'000'000

Tableau 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

18. Financement du canton du Valais

Une demande de financement complémentaire pour la prise en charge des coûts 2023 non couverts a été adressée au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture en date du 11.10.2023. Cette demande reste sans réponse à ce jour.

19. Autre information prescrite par la loi

31.12.2023 31.12.2022

Néant

Néant



